

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2012

L'an deux mille douze, le quatorze décembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. **ALISSE, JOST** (arrivé à 21 h 30), **MOREL**, Adjoint au Maire,
Mmes **BUCHER, DAVID, FEUVRIER, RIBAUT**
MM. **DA SILVA, LEGAY** (arrivé à 20 h 45), **MAGNÉ, VANDEWALLE**
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme **BERGANTZ** représentée par Mme **DAVID**
M. **CHEVY** représenté par M. **JOST**
M. **MUESSER** représenté par Mme **GRIGNON**

Etaient absents :

Mmes **BINDER, DORMOIS, JOST** (jusqu'à 21 h 30), **LEGAY** (jusqu'à 20 h 45)

Secrétaire : Monsieur **MAGNÉ**

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Achat de panneaux d'affichage
- Signature du marché de travaux d'abattage et de débardage des aulnes derrière le parc de la mairie
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Madame le maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :

- Décision modificative (commune)

A l'unanimité les membres acceptent.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur **MAGNÉ** est désigné secrétaire de séance.

2012- 75- DECISION MODIFICATIVE (COMMUNE)

Monsieur **MOREL** présente le projet de décision modificative pour le budget de la commune.

Vu les écritures de recettes et de dépenses arrêtées à ce jour,
Vu les propositions budgétaires,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision budgétaire modificative n°3 annexée à la présente délibération.

2012-76- SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DEBARDAGE DES AULNES DERRIERE LE PARC DE LA MAIRIE

Madame GRIGNON rappelle que comme suite à l'élaboration du Plan Paysage et Biodiversité et à la volonté de la commune de s'engager dans sa mise en œuvre, il est prévu de conduire une première opération de réouverture des fonds de vallée. Cette opération consiste en l'abattage de 75 aulnes derrière le parc de la mairie, permettant de retrouver les perspectives de coteau à coteau autrefois dégagées. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EQUITAF – SAFRAN, employant des techniques douces par rapport à la sensibilité du milieu naturel (débardage par des chevaux) et recherche des débouchés au bois produit (bois de chauffe ou bois d'œuvre).

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de l'entreprise EQUITAF – SAFRAN pour les travaux d'abattage et de débardage des aulnes derrière le parc de la mairie pour un montant de 11 740 euros HT,

Après en avoir délibéré, à la majorité 11 pour (dont 2 votes par procuration), 2 abstentions,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise EQUITAF - SAFRAN pour les travaux d'abattage et de débardage des aulnes derrière la mairie pour un montant de 11 740 euros HT soit 12 561,80 euros TTC,

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

2012-77- ACHAT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE

Madame le Maire précise que plusieurs fournisseurs ont été consultés pour l'achat de panneaux d'affichage.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de l'entreprise ALTRAD DIFFUSION pour l'achat de 10 panneaux d'affichage municipal et 4 panneaux d'affichage associatif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise ALTRAD DIFFUSION pour l'achat de 10 panneaux d'affichage municipal et 4 panneaux d'affichage associatif pour un montant de 14 984 euros HT soit 17 920,86 euros TTC,

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

Les membres décident, à la majorité, de retenir la couleur verte pour les panneaux.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2012-PREEMP1 : décidant d'acquérir par voie de préemption le bien situé 25 rue de la Fougère, d'une superficie de 8 a 30 ca, au prix principal de 50 000 euros plus 5 000 € de frais d'agence comme indiqué dans la DIA.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOREL précise que le tracteur KUBOTA a été commandé et livré. L'ancien tracteur a été repris par l'entreprise au prix convenu mais sans qu'il soit nécessaire de réaliser les travaux de remise en état comme cela était initialement prévu.

Madame GRIGNON explique que les travaux d'aménagement de la salle de Girouard avancent bien et que la salle pourra être mise à disposition des associations d'ici le mois de janvier, même si les travaux de la cuisine ne sont pas complètement achevés.

Une inauguration sera prévue au printemps 2013.

La question de l'élargissement des plages horaires de location et des tarifs est abordée et sera soumise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Stéphane JOST arrive à 21 h 30.

Une discussion a lieu sur les taux d'imposition 2013.

Madame GRIGNON précise qu'elle a eu la confirmation d'Orange que les travaux relatifs au très haut débit commenceront bien en 2014. Le planning précis de démarrage des études et des travaux sera connu en avril 2013.

Monsieur ALISSE fait un point sur le projet de modification du PLU qui devrait être soumis à enquête publique du 4 février au 5 mars 2013. L'approbation de la modification devrait être soumise au Conseil Municipal courant avril après rendu du rapport du commissaire enquêteur.

Une « causerie » avec le Duc de Lévis autour de la famille de Mirepoix aura lieu à Lévis Saint Nom le 12 janvier prochain.

Madame RIBAUT rappelle que le forum des métiers organisé par le CCAS aura lieu le 26 janvier prochain au centre polyvalent et en présente l'organisation.

Monsieur MAGNÉ présente la dernière réunion de la commission patrimoine du PNR au cours de laquelle ont été présentés le bilan de l'opération « PetitPoisPrincesse » ainsi que le projet « poétique du paysage » qui accompagnera tout au long de l'année 2013 le « Plan Paysage et Biodiversité de la plaine de Jouars à Montfort ».

Monsieur LEGAY fait un point de la dernière réunion du SIRYAE : la SAUR a été retenue délégataire du service public de l'eau potable. La durée du contrat est de 12 ans. Le coût de l'eau devrait baisser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Affiché le 18 décembre 2012